



Conditions d'admission

Etre titulaire des diplômes suivants : Bac S, STL, STI, STAV

► *Autres cas : nous consulter*

- ✓ L'admission s'effectue sur dossier via la procédure « Admission Post Bac »
- ✓ Un entretien individuel sera proposé dans le cadre de la démarche d'inscription



Vers une poursuite d'études

Le BTS Gêmeau ouvre l'accès aux licences professionnelles, licences générales ou écoles d'ingénieur



Version 01/2018

M. Cédric BEX ou Mr Jean Marc PELLERIN

ISVT - 72 avenue de Vals
43750 VALS PRÈS LE PUY

Tél. 04 71 02 56 78 - Tél. CFA 04 71 02 10 81

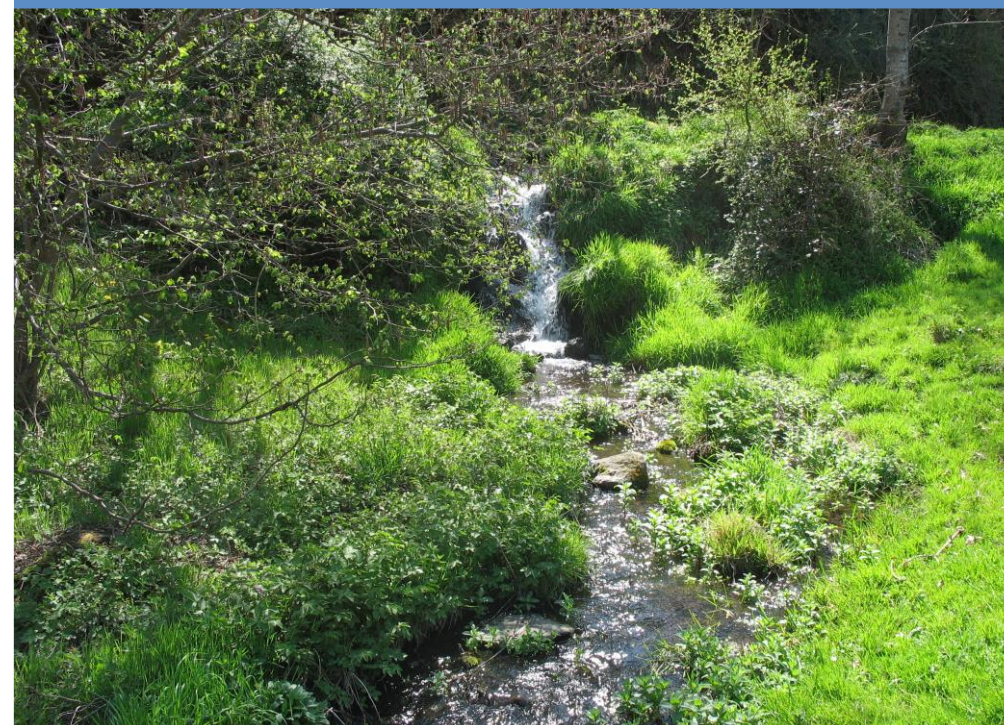
Fax 04 71 02 14 13
isvt.cfa@orange.fr
www.isvt.fr

BTS Gêmeau

Gestion et maîtrise de l'eau

Par apprentissage

Laboratoire
Eau - Environnement
Aménagement
Agriculture



Une préparation à des métiers d'avenir

- ✓ Technicien en traitement des eaux,
- ✓ Technicien de surveillance des réseaux et de stations de traitement,
- ✓ Conseiller technique et technico-commercial
- Technicien d'analyses industrielles des industries de process

Dans une grande diversité de structures :

- ✓ Collectivités territoriales : département, communauté de communes, syndicat,...
- ✓ Sociétés d'aménagement
- ✓ Distributeurs d'équipement
- ✓ Bureaux d'études et de conseil
- ✓ Grandes sociétés de distribution d'eau et d'assainissement



Déroulement de la formation

- ✓ **Au CFA** : Formation de 1365h en centre, soit 39 semaines sur 2 ans
Intégration à une classe d'étudiants en formation scolaire
- ✓ **Alternance** CFA / entreprise

L'obtention du diplôme se fait par la voie du contrôle continu (CCF) pour 50% et par épreuves terminales pour 50%.

Statut de salarié

Un **contrat de travail** d'une durée initiale de 2 ans est signé entre le maître d'apprentissage et l'apprenti. L'apprenti est salarié. A ce titre, il est rémunéré :

A titre indicatif, des changements peuvent être apportés suite à la réforme gouvernementale 2018.

Se former en étant rémunéré	Le salaire de l'apprenti*		
L'apprenti a un statut de salarié.	Age	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
	18-20 ans	41% smic	49% smic
	21 ans et +	53% smic	61% smic

* pourcentages de rémunération minimum de l'apprenti.

Simulation possible

sur le site https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/hl_5641

AVANTAGES DE SIGNER UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- Exonération des charges salariales
- Congés payés
- Un compte personnel de formation
- Une cotisation retraite
- Une assurance chômage au terme du contrat

Contenu de la formation

Un enseignement général commun à tous les BTS :
Mathématiques, anglais, sciences économiques et sociales, techniques d'expression...

- Un enseignement scientifique et technique:

- ✓ Ecologie, topographie
- ✓ Hydrologie, hydraulique,
- ✓ chimie, microbiologie,
- ✓ électricité, automatismes,
- ✓ Informatique, utilisation de logiciels professionnels (Autocad...)



- Une ouverture culturelle

Improvisation théâtrale, montage vidéo, expression corporelle

- Des activités pluridisciplinaires

- ✓ Visites d'installations de distribution et de traitement des eaux, visites de chantiers,
- ✓ Travaux pratiques sur le terrain
- ✓ Partenariats avec des collectivités territoriales et des entreprises locales de gestion de l'eau